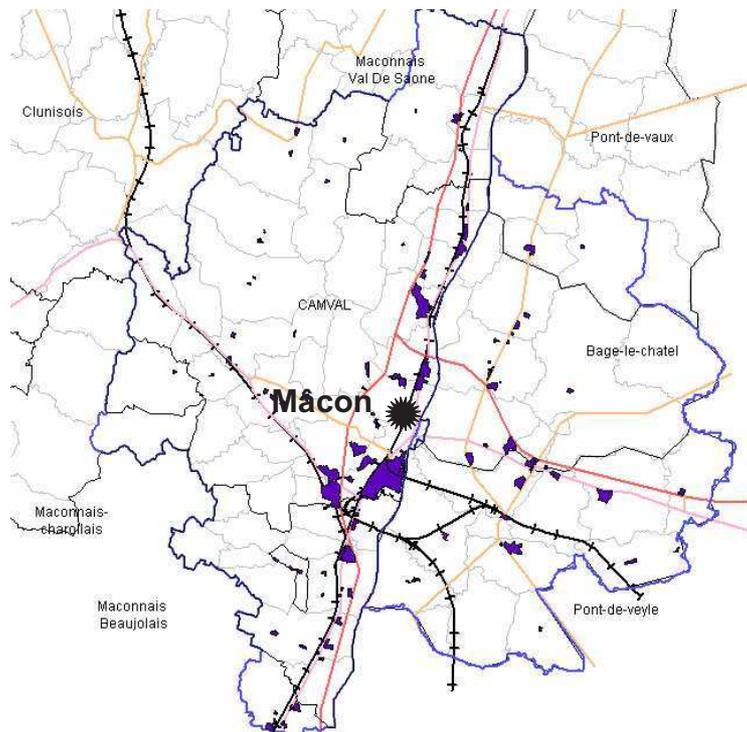


# Analyse prospective de l'État sur le développement des zones d'activités de l'agglomération Mâconnaise

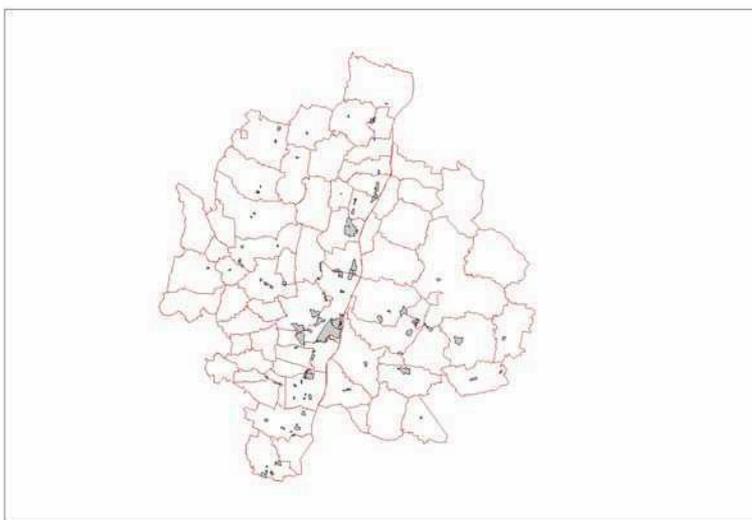


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction  
départementale  
de l'Équipement de  
Saône-et-Loire

## Développement économique

### Définition d'une politique de l'Etat sur le développement des zones d'activités sur l'agglomération mâconnaise



**DDE 71**

**Mai 2006**

# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
Contexte et Objectif.....	3
Contenu .....	3
<b>DIAGNOSTIC DES ZONES D'ACTIVITES EXISTANTES</b> .....	<b>4</b>
Périmètre d'étude .....	4
Cible du recensement .....	4
Démarche de recensement.....	6
<b>Protocole de saisie</b> .....	<b>7</b>
Structure des entités graphiques .....	7
Référentiels utilisés .....	7
Cohérence graphique et topologique.....	9
Description des objets surfaciques .....	10
Outils de construction.....	13
<b>Qualité de l'opération de saisie</b> .....	<b>14</b>
Protocole de saisie .....	14
Documentation qualité .....	15
Précisions méthodologiques .....	15
<b>ANNEXES</b> .....	<b>17</b>
<b>Annexe 1 : Commentaire des planches (un fichier destiné au contrôle visuel a été réalisé au format PDF, les commentaires ci-dessous se réfèrent à ce document)</b> .....	<b>17</b>
<b>Annexe 2 : Analyse des distances entre les zones et les réseaux de communication</b> .....	<b>21</b>

**Avertissement** : les supports de cartes présentés dans ce document sont issus des référentiels IGN : SCAN 25, BD CARTO, BD TOPO et BD ORTHO. Ils sont soumis à un copyright et **toute reproduction est interdite**.

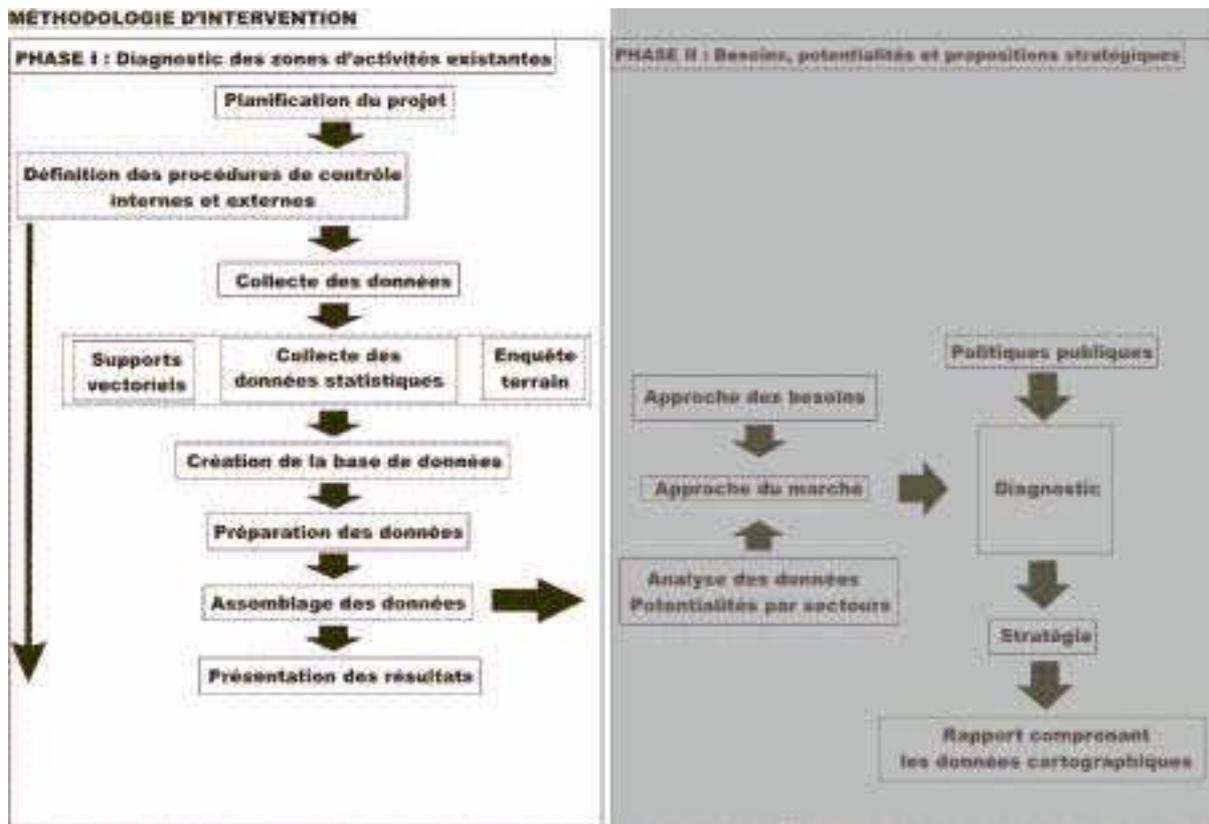
# Introduction

## Contexte et Objectif

La démarche territoriale de l'agglomération mâconnaise (création de la Communauté d'agglomération, différents EPCI présents sur l'aire Urbaine, Val de Saône, futur SCOT, éventuel Pays, territoire s'étendant sur trois départements) induit de nombreuses évolutions en terme d'aménagement du territoire et de politiques publiques menées. Les services de l'Etat disposent d'une information éclatée sur les différents territoires issus des découpages administratifs.

Les Services de l'Etat sont souvent interrogés par les collectivités dans le cadre des projets de développement économique qu'elles souhaitent réaliser. Cette étude identifie, à partir d'un recensement exhaustif des ZAE de l'aire urbaine de Mâcon, les besoins et les stratégies pertinentes et adaptées aux réalités locales actuelles et futures. L'analyse est bâtie sur l'intégration des données quantitatives et qualitatives dans le système SIG de la DDE.

## Contenu



# **Diagnostic et typologie des zones d'activités existantes**

## **Périmètre d'étude**

La réflexion porte sur l'aire urbaine de Mâcon augmentée des communes du sud du département de Saône-et-Loire. Le périmètre s'étend sur 3 départements (Saône-et-Loire, Ain, Rhône) et sur deux régions administratives (Bourgogne, Rhône-Alpes).

## **Cible du recensement**

Le recensement a été effectué à partir des documents d'urbanisme (POS, PLU, Carte Communale, ZAC) et d'un premier recensement effectué par les DDE de Saône-et-Loire et de l'Ain.

Par « zones d'activités » on entend tout secteur inclus dans le périmètre d'étude d'une surface d'au moins 1 ha dans lequel sont majoritairement implantés des bâtiments d'activités.

Les bâtiments d'activités comprennent les bâtiments à usage suivant :

- zone artisanale
- zone industrielle,
- zone commerciale,
- zone mixte,
- zone liée à des activités primaires,
- zone logistique,
- friche.

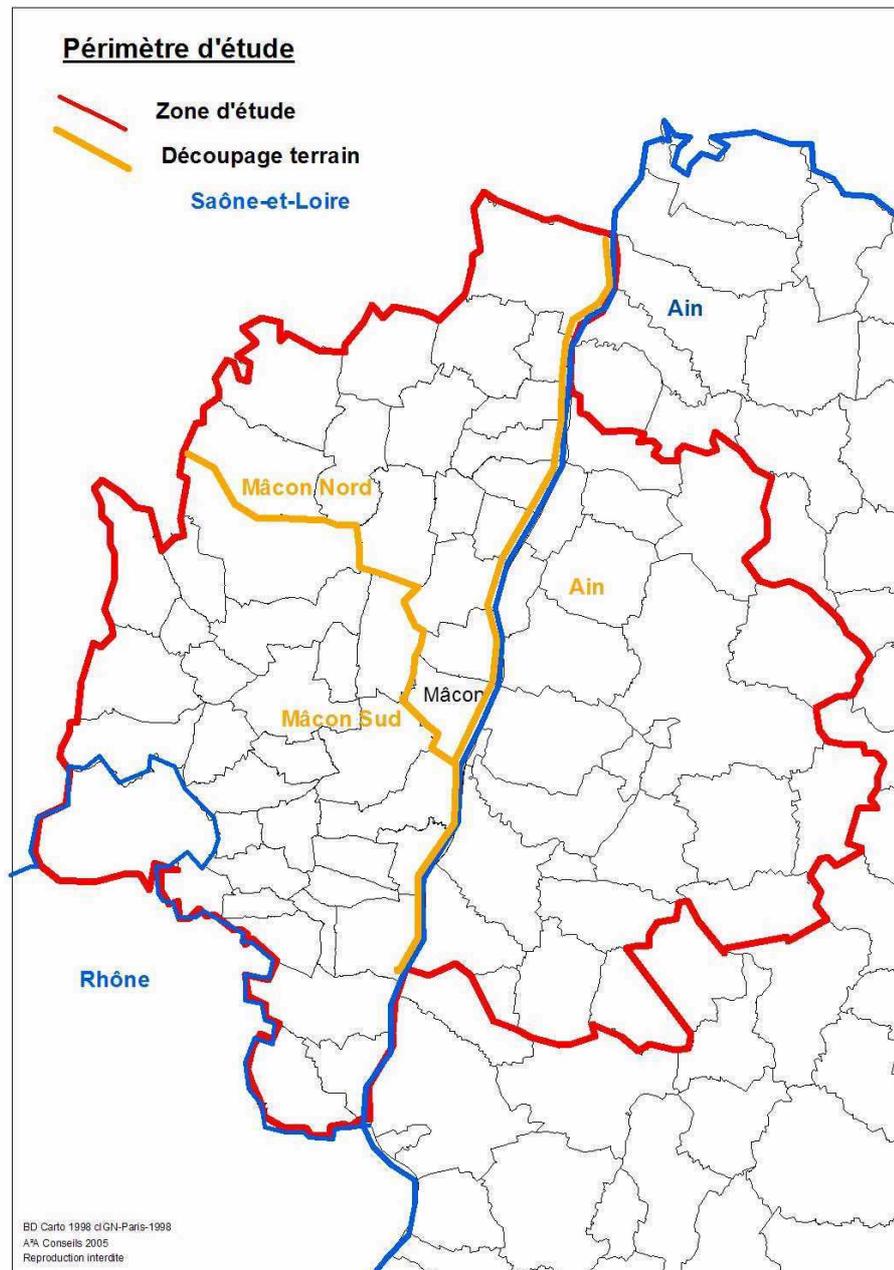
Ne sont pas considérés comme bâtiments d'activités :

- les exploitations agricoles,
- les équipements sportifs, stades piscines, centres équestres, etc. assimilables à des parcs urbains,
- les équipements publics (collèges, lycées, citées administratives, etc.),
- les carrières.

La zone d'activités ainsi définie peut contenir quelques bâtiments à usage autre (habitat, par exemple), dans la mesure où ces bâtiments n'occupent pas plus de 20% de la surface de la zone (bâtiment + terrains attenants) et qu'ils sont répartis sur l'ensemble de la zone. Si ces bâtiments à usage autre que d'activités sont regroupés, ils doivent être exclus de la zone.

La surface encore libre de la zone d'activités est déterminée en déduisant de la surface totale celle des bâtiments et celle nécessaire à leur exploitation (parking, aire de stockage, voies de desserte et dégagement).

Périmètre d'étude :



## Démarche de recensement

L'inventaire a été réalisé à partir de quatre approches complémentaires :

- Un dépouillement des données issues de recensements réalisés préalablement par les services de la DDE 71 et DDE 01 a été réalisé. Il s'agissait pour l'essentiel de tracés manuels réalisés sur des fonds de carte 25000 de l'IGN.
- Le périmètre d'étude a été découpé en trois secteurs attribués à trois personnes chargées des visites terrain :
  - o Mâcon nord,
  - o Mâcon sud,
  - o Ain.
- Chaque technicien chargé du recouplement terrain a parcouru sa zone. Il s'agissait en s'appuyant sur le premier recensement et les référentiels BD Ortho et Scan 25, d'identifier l'ensemble des ZAE du secteur. Chaque zone identifiée a fait l'objet d'un relevé photographique. De même, dans l'optique de création des tables les limites de parcelles ont été appréciées par contrôle visuel. A l'occasion de la visite terrain les informations quantitatives de la table ont été collectées :
  - o type d'activité,
  - o caractéristiques et état général de la zone.

Les axes de communication de l'ensemble des communes ont été parcourus pour vérifier la présence éventuelle d'une zone d'activités.

- Une étude de l'ensemble des PLU du secteur a été réalisée. L'objectif était triple :
  - o Vérifier qu'aucune zone d'activités n'avait été oubliée.
  - o Repérer les réserves foncières destinées à recevoir des activités économiques à moyen ou long terme. Détailler les règlements de zones s'appliquant aux ZAC d'activité.
  - o Disposer des limites de parcelles pour l'intégration ultérieure dans le SIG de la DDE.

La synthèse de ces quatre approches indépendantes complétée par un contrôle validé par le service SUED de la DDE permet de disposer d'un inventaire exhaustif des ZAE dans le périmètre d'étude.

# Protocole de saisie

## Structure des entités graphiques

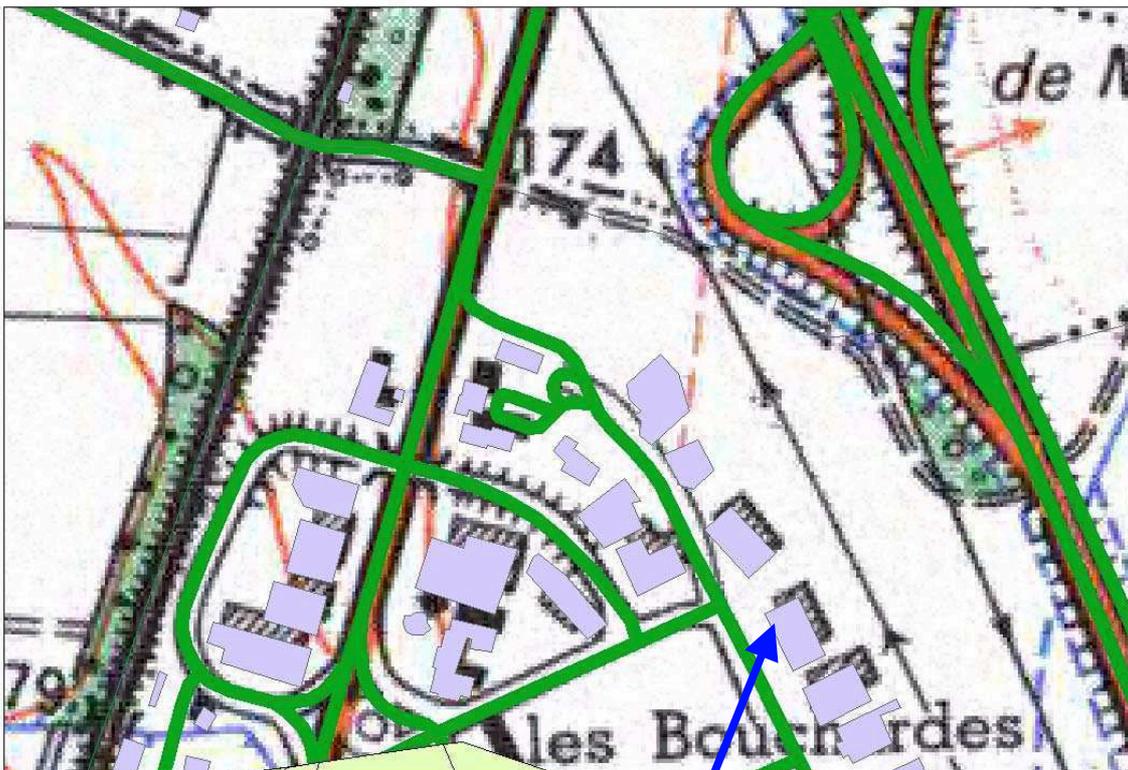
Les primitives géographiques représentées sont réalisées sous forme de polygones surfaciques.

Il n'apparaît aucun objet différent dans une même couche d'information. La fusion de plusieurs objets géographiques (blocs en régions multi-polygones) est rejetée.

Il n'y a pas de superposition d'objets dans une même table. Chaque objet est indépendant et fermé.

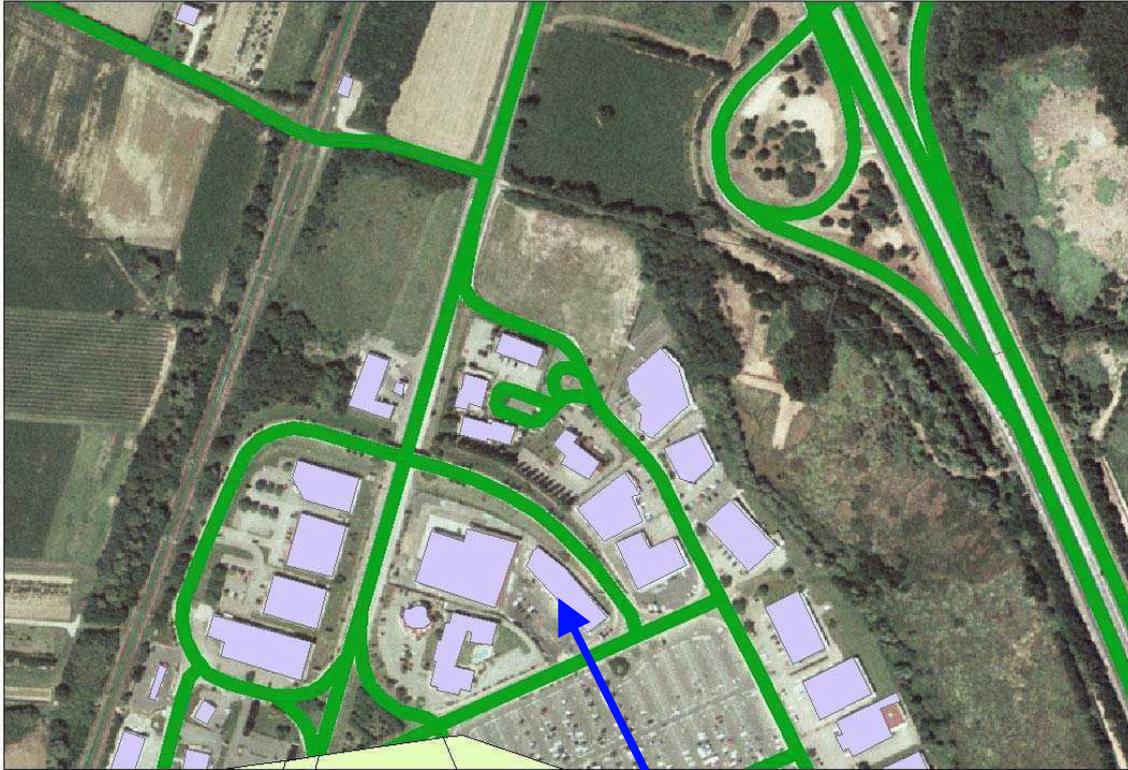
## Référentiels utilisés

Le SCAN 25 a été utilisé pour le repérage visuel des zones d'activités. Cependant son niveau de précision est insuffisant et surtout non cohérent avec la BD TOPO à grande échelle.



Source SCAN 25 et BD TOPO ©IGN PARIS, reproduction interdite

Mauvais alignement des bâtiments issus de la BD TOPO (en gris) et des bâtiments issus des rasters SCAN 25



Source BD ORTHO et BD TOPO, ©IGN PARIS, reproduction interdite

A l'inverse la BD TOPO et la BD ORTHO s'alignent parfaitement

En conséquence, le tracé a été réalisé à partir de la BD ORTHO et la BD TOPO. Le parcellaire cadastral (format papier) a été utilisé pour vérifier les limites de parcelles lorsqu'elles n'apparaissent pas sur la BD ORTHO et la BD TOPO (réserves foncières, implantations postérieures à 2004).

La date de validité des référentiels est :

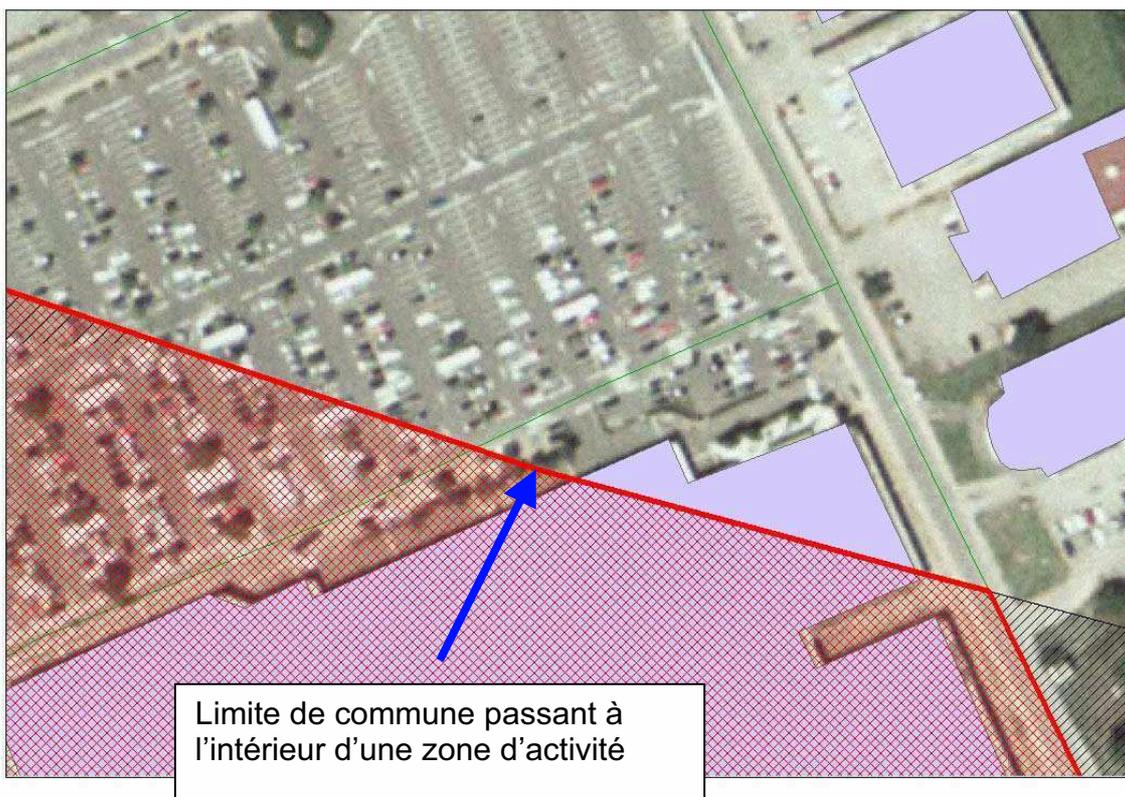
- BD TOPO : 2004,
- BD ORTHO : 2003.

## Cohérence graphique et topologique

Pour garder une cohérence topologique, lorsque les parties ou la limite de zonage se superposent à une route ou une rivière (couches Routes et Hydro de la BD TOPO) elles passent sur tous les points concernés. Enfin si le tracé est défini par rapport à un objet non visible dans BD TOPO, mais apparent sur BD ORTHO, il suit le tracé apparent de cet objet sur BD ORTHO.

Globalement, les objets issus de la BD CARTO et de la BD TOPO sont des entités linéaires dont les limites rentrent rarement en conflit avec les objets surfaciques créés sur les zones :

- Les routes et les voies ferrées sont présentées sous forme d'objets linéaires (axe des voies).
- Les bâtiments sont des objets surfaciques mais ils n'ont en principe pas d'intersections avec les limites de parcelles ou de zones.
- Dans la BD topo, la classe d'entité surface eau (en particulier la Saône), nécessite un alignement des limites.
- L'intégrité des zones est respectée. Ainsi, si une zone se trouve à cheval sur plusieurs communes, un seul objet est créé et l'adresse correspond à la commune qui accueille la partie la plus importante.



Source BD ORTHO et BD TOPO, ©IGN PARIS, reproduction interdite

## **Description des objets surfaciques**

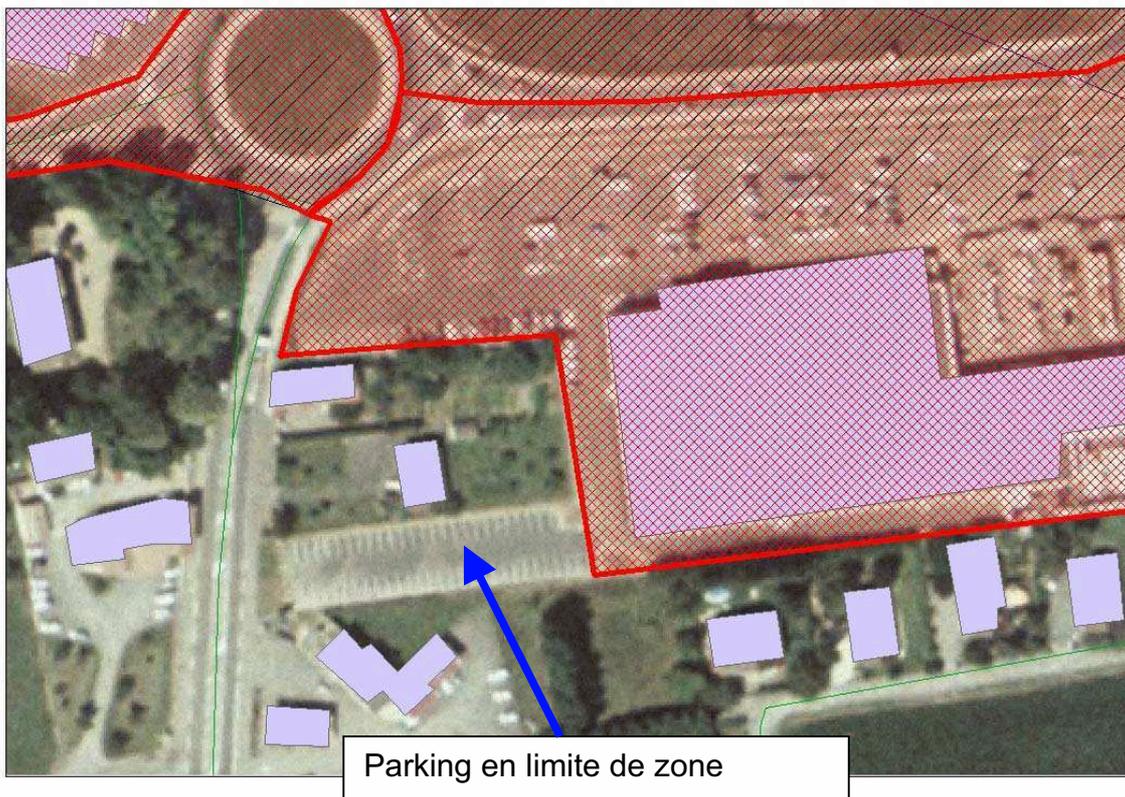
### **Contour des zones d'activités**

#### Caractéristiques informatiques

- Classe : ST\_ZA
- Primitive géographique : surfacique (Polygone)
- Nom informatique : S\_ZA\_N°INSEE\_Commune
- Attributs supportés

Libellé informatique	Libellé explicatif	Contenu
MAPI_SAISIE_ZA	Numéro	Numéro d'ordre de saisie
CARTO_IDENT_ZA Caractère	Identifiant géographique de la ZA	Il est composé de MAPI_SAISIE_ZA + N°INSEE et calculé automatiquement à partir de la saisie
ZA_NUM_COM Caractère	Identifiant de la commune d'implantation de la ZA	N°INSEE de la commune
ZA_SURF	Surface totale en ha	Calculé à partir de la saisie
ZA_STATUT	Statut juridique de la zone	ZAC, LOTISSEMENT, PROPRIETAIRE
ZA_MO	Maître d'ouvrage	Nom en clair du maître d'ouvrage
ZA_OP	Opérateur	Nom en clair de l'opérateur
ZA_ADRESSE Caractère	Adresse de la zone	Adresse en clair
ZA_ACT	Type d'activité dominant	1 = zone artisanale 2 = zone industrielle 3 = zone commerciale 4 = zone mixte 5 = zone liée aux activités primaires 6 = zone logistique 7 = friches 8 = services
ECH_CODE Caractère	Echelle de saisie	1 = 1/5000 2 = 1/10000 3 = 1/25000
ZA_ADRESSE_2	Commune	Nom de la commune
ZA_ADRESSE_1	Code postal	Code postal
DIST_TGV	Distance à Macon Loché	En Km
DIST_LYON	Distance à échangeur autoroute Lyon	En Km
DIST_CHALON	Distance à échangeur autoroute Chalon	En Km
DIST_MESS	Distance Chronopost	En Km
DIST_PORT	Distance port de Mâcon	En Km
PHOTOS	Adresse hyperliens	Adressage relatif

Les limites de zones correspondent à la superposition de la réalité physique des entreprises et des limites des documents graphiques des documents d'urbanisme (PLU, POS, Carte Communale). Par exemple, dans l'image suivante le périmètre rouge correspond aux limites du zonage ZAC (règlement PLU). Le parking en limite ouest dessert la moyenne surface. Il n'appartient pas au périmètre de la ZAC, il ne sera donc pas intégré au périmètre de la zone. A l'inverse, les parcelles hors ZAC mais contiguës ou séparées par un axe de communication seront intégrées au périmètre de la zone concernée.



Source BD ORTHO et BD TOPO, ©IGN PARIS, reproduction interdite

## Secteurs occupés dans la zone d'activités

### Caractéristiques informatiques

- Classe : S\_BA
- Primitive géographique : surfacique (polygone)
- Nom informatique : SO\_BA\_N°INSEE Commune
- Attributs supportés

Libellé informatique	Libellé explicatif	Contenu
MAPI_SAISIE_BA	Numéro	Numéro d'ordre de saisie
CARTO_IDENT_BA Caractère	Identifiant géographique du bâtiment	Il est composé de MAPI_SAISIE_BA+N°INSEE
CARTO_IDENT_ZA Caractère	Identifiant géographique de la ZA	Il est composé de MAPI_SAISIE_ZA+N°INSEE
BA_Occurrence Caractère	Type d'activités présentes par surface bâtie	1 = zone artisanale 2 = zone industrielle 3 = zone commerciale 4 = zone mixte 5 = zone liée aux activités agricoles 6 = zone logistique 7 = friches 8 = services
BA_SURF	Surface bâtie occupée	Sera calculée à partir de la saisie
ECH_CODE Caractère	Echelle de saisie	1 = 1/5000 2 = 1/10000 3 = 1/25000

De façon générale, lorsqu'un choix a dû être opéré lors de la saisie, la décision a fait l'objet d'un commentaire pour contrôle ultérieur.

Les occurrences du champ BA Occurrence Caractère, ont été modifiées pour décrire les différentes typologies effectivement rencontrées.

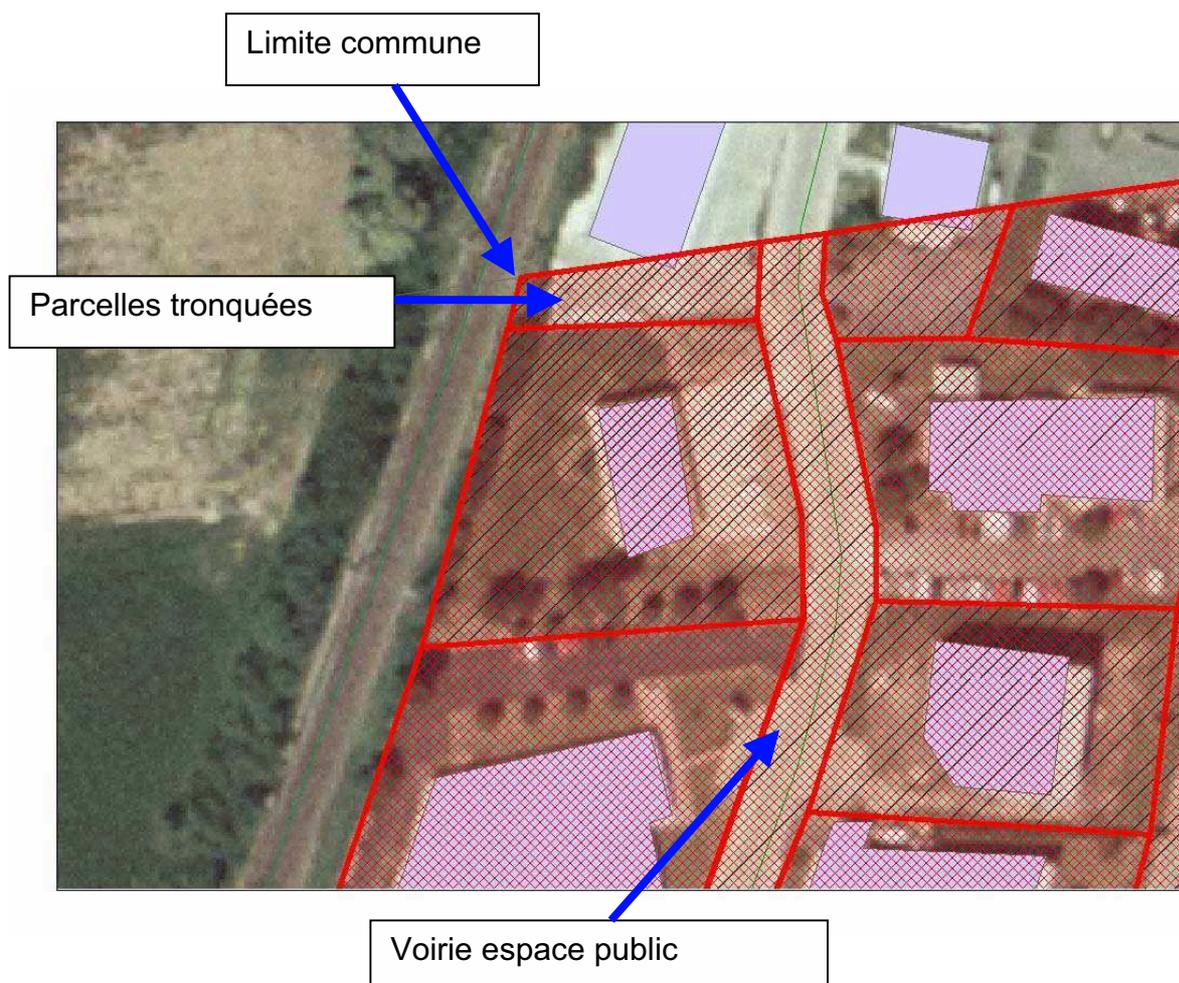
Les secteurs occupés n'ont pas suivi le découpage parcellaire parce que l'information nécessaire n'était pas disponible et les erreurs possibles sur des surfaces réduites auraient dégradé la qualité globale (en terme de précision) de la couche sans apporter d'informations réellement utilisables dans un traitement SIG.

## Outils de construction

La construction des couches a été réalisée sous le logiciel ARC VIEW 9 d'ESRI. La conversion des fichiers en mode natif MAP INFO s'est faite à partir du module INTEROPERABILITE d'ESRI.

Référence géodésique : système de référence RGF 93

Système de positionnement : Direct Lambert 93



# Qualité de l'opération de saisie

## Protocole de saisie

Ouverture d'Arc Catalog

Ouverture d'Arc Map

Ouverture SCAN 25

Contrôle visuel : PLU + Règlement du PLU + SCAN 25 et recherche de zones non repérées.

Ouverture fichier clichés photographiques

Ouverture Orthophotos

Ouverture BD TOPO et plus particulièrement :

- |                     |                                 |
|---------------------|---------------------------------|
| - Q71 BATIMENT,     | bâtiments,                      |
| - Q71 COM_ZA,       | limite des communes,            |
| - Q71 HYDRONOMIE,   | étendues d'eau (dont la Saône), |
| - Q71 TR_HYDRO_LINE | cours d'eau,                    |
| - Q71 ROUTES        | routes,                         |
| - Q71 TR_VFERR_LINE | voie ferrée.                    |

Ouverture ST\_ZA et S\_BA.

Construction des surfaces à l'aide des outils vectoriels du logiciel Arc Map. Chaque saisie fait l'objet d'un contrôle visuel sur les zones limites.

### Contrôle qualité :

Chaque opérateur saisie réalise un contrôle selon la procédure ci-dessous. Le même contrôle est réalisé dans un second temps et sur les fichiers mis au format MAP INFO par le responsable saisies et le service SIG du SUED.

### Procédure :

- contrôle des données

sont vérifiés :

- la répartition des objets en couches, contrôlée par comptage des objets et par affichage graphique classe par classe.
- le respect des primitives graphiques (polygones) par comptage des objets et affichage graphique.
- contrôle des données saisies dans les champs des deux tables.

- contrôle topologique

Contrôle de l'utilisation des référentiels et contrôle de la cohérence topologique des objets entre eux (recherche des intersections et contrôle visuel). A noter que pour garder une cohérence entre les différentes couches, ST\_ZA et S\_BA ont été créés

sous un système de références géographiques LAMBERT II (identique aux données fournies de la BD TOPO et de la BD ORTHO).

## **Documentation qualité**

Outre les éléments fournis dans le présent document, il est fourni les fiches de métadonnées des lots de données sous REPORTS 2003 selon la norme ENV12657.

## **Précisions méthodologiques**

Ces choix ont été définis par la maîtrise d'ouvrage à l'issue de la création des deux couches.

### **1) Zone (et/ou entreprise) dont l'emprise terrain s'inscrit sur le territoire de plusieurs communes**

Il faut considérer qu'il s'agit d'une seule entité. Ainsi, la zone ne doit pas être découpée en autant de sous-zones qu'il y a de communes concernées comme nous l'avons pratiqué.

En conséquence, il faut affecter à la zone un seul identifiant géographique qui sera déterminé par MAPI\_SAISIE\_ZA+N°INSEE DE LA COMMUNE D'AFFECTATION.

L'affectation à une commune est « libre », il s'agit de retenir la solution la plus logique, en fonction de l'information disponible :

- Commune ou l'emprise terrain de la zone est la plus importante,
- Commune par laquelle se fait l'accès à la zone,
- Commune de l'adresse postale de l'entreprise ou de la ZAC,
- Commune de rattachement de la TP.

Dans le cas où nous ne disposons d'aucune de ces informations, le choix reste à la discrétion du responsable de la saisie.

### **2) Zone (et/ou entreprise) dont l'emprise terrain s'inscrit dans plusieurs zonages du document d'urbanisme du territoire d'implantation**

La primauté doit être donnée au zonage porté dans le document d'urbanisme.

Seules doivent être retenues les parcelles situées dans des zones autorisant l'implantation d'activités économiques : zones en X.

C'est notamment le cas du parking utilisé par une entreprise située dans une ZAC, alors que le parking est situé sur une parcelle faisant l'objet d'un zonage différent.

- Si le parking appartient à une zone autorisant l'implantation d'activités économiques (ex. UX), le parking devra être rattaché à la ZAC,
- Dans le cas contraire, il doit être exclu.

Dans le cas de l'entreprise qui s'inscrit principalement dans une zone UX, mais dont un des bâtiments s'inscrit dans une zone UB, zone à usage exclusif d'habitation, ce dernier ne doit pas être retenu puisqu'en toute logique il s'agit d'une habitation.

Ainsi, la zone ainsi identifiée doit se limiter à la zone UX.

**3) Couche S\_BA : le découpage par lot évoqué précédemment est abandonné pour les raisons suivantes :**

- La multiplication des lots entraîne une multiplication des erreurs (finesse du découpage),
- Un même lot peut accueillir plusieurs entreprises et la même entreprise peut être implantée sur différents lots ce qui crée des erreurs statistiques sur la base de données
- L'imprécision de l'affectation des surfaces pour les zones créées sur la base de la BD ORTHO et du contrôle visuel (absence de parcellaire, ancienneté des données)

**4) Remarque générale sur l'absence de données précises concernant la limite d'une zone, ou la limite des zones construites**

Il a été rappelé que cette étude se place à l'échelle d'un SCOT, ainsi, les imprécisions liées à l'absence d'informations constituent une marge d'erreur tolérée.

Cependant, le parti pris pour la détermination des différentes limites devra être explicité dans le rapport final.

## Annexes

**Annexe 1 : Commentaire des planches** (un fichier destiné au contrôle visuel a été réalisé au format PDF, les commentaires ci-dessous se réfèrent à ce document)

Planche 1 :

Trois zones d'activités (n°2 et 4) sont implantées sur deux communes. Le rattachement communal a été réalisé sur la base de l'adresse postale des entreprises.

Planche 2 :

RAS

Planche 3 :

RAS

Planche 4 :

Une zone d'activités (n°2) a une superficie de moins d'un hectare. Elle est néanmoins prise en compte en raison de la faiblesse de l'écart : à 0,95 hectare, de l'importance de l'entreprise compte tenu de la taille de la commune et de la proximité immédiate avec la zone d'activités n°1.

Planche 5 :

RAS

Planche 6 :

Deux zones d'activités ont une superficie de moins d'un hectare : la n°2 (0,39) et la n°5 (0,32). Elles ont néanmoins été retenues, la première pour sa proximité avec la ZA Sud, la deuxième pour la quasi continuité avec la zone d'activités n°3. Cette continuité d'opérant sur l'axe d'entrée de ville, elle concoure à l'image de la commune.

Planche 7 :

RAS

Planche 8 :

RAS

Planche 9 :

RAS

Planche 10 :

RAS

Planche 11 :

Il est difficile de délimiter les contours de la zone d'activités n°2 située de long de la route de Bourg en Bresse. Il s'agit d'une zone de fait. Quelques commerces, situés de l'autre côté de la route, ne sont pas inclus dans le périmètre

La ZA Mâcon Est a connu un fort développement depuis la prise de la photo aérienne. Elle s'étend aujourd'hui sur la commune de CROTTEY, de l'autre côté de la route de Bourg en Bresse. Cette extension n'est pas incluse dans le périmètre, la cohérence avec la zone UX ayant été privilégiée.

Planche 12 :  
RAS

Planche 13 :  
RAS

Planche 14 :  
RAS

Planche 15 :  
Les limites exactes de la zone d'activité sur Saint Albain ont été déterminées en cohérence avec les données ORTHOPHOTO et les informations recueillies sur site. Les documents d'urbanisme transmis, trop anciens, ne comportent pas les modifications du parcellaire intervenues suite à la construction de l'autoroute et d'un bassin de rétention d'eau, tous deux situés en partie dans le périmètre de la zone XNA.

Le reste de la zone XNA, occupée par une exploitation agricole, n'a pas été retenue.

Il est à noter qu'une autre partie du territoire de la commune est classée en XNA. Cette zone n'a pas été retenue. Elle n'accueille à ce jour qu'une maison d'habitation. Elle offre cependant des disponibilités foncières.

Planche 16 :  
RAS

Planche 17 :  
Un simple hangar compose la zone de Bussières. Deux constructions d'habitations se trouvent dans son périmètre. Le périmètre d'environ deux hectares est classé en UX dans le document d'urbanisme de la commune.

Planche 18 :  
RAS

Planche 19 :  
La zone l'Ecarlate est située sur les communes de Fleurville et Viré. Elle est affectée à la commune de Viré car son accès ne peut se faire que par cette commune (il n'existe pas de voies d'accès depuis la commune de Fleurville).

Planche 20 :  
RAS

Planche 21 :  
RAS

Planche 22 :  
Zones d'activités en secteur urbain. Surfaces difficiles à cadrer avec données de la commune pour l'Espace Ambroise Paré.

Planche 23 :  
En Roche est à cheval sur deux communes (Chevagny et Prissé).

Planche 24 :  
Les zones du Molard et des Bouchardes sont à la fois sur Crèches sur Saône et Chaintré.

Planche 25 :  
Les Platières constituent une réserve foncière.

Planche 26 :  
RAS

Planche 27 :  
La Grisière est une réserve foncière. En Chanteloup ne présente pas non plus d'activité précise mais est signalée par la commune.

Planche 28 :  
La zone artisanale « En Prôle » est classée UX, cependant, il existe des entreprises implantées sur des parcelles contiguës et classées UE.

Planche 29 :  
Les Broyers doit recevoir une grande surface.

Planche 30 :  
VC 5 est une friche industrielle à cheval sur deux communes.

Planche 31 :  
RAS

Planche 32 :  
Nancelle est une zone perçue comme telle par la population. En réalité, on est plus proche de hangars agricoles en rase campagne.

Planche 33 :  
RAS

Planche 34 :  
La ZA km 400 est affectée à la commune de SANCE : la zone Km 400 fait l'objet d'un zonage ZAC sur la commune de SANCE qui a été considéré comme primant sur le zonage UX sur la commune de MACON.

Planche 35 :  
RAS

Planche 36 :  
Certains lots de la ZI les bruyères sont à l'abandon (début de friche).

Planche 37 :  
RAS

Planche 38 :  
Une partie de la zone de Macon Loché est en secteur inondable.

Planche 39 :  
RAS

Planche 40 :  
RAS

Planche 41 :  
La zone de Balmonts se trouve pour partie en dehors du Département de Saône et Loire (secteur correspondant à la photographie numéro 3).

Planche 42 :  
RAS

Planche 43  
RAS

Planche 44 :  
Plusieurs bâtiments ont été construits depuis le relevé de la BD Topo. La zone est quasiment remplie.

Planche 45 :  
Secteur rural, Le bourbillon est occupé par la cave coopérative. RD 434 fait moins d'un hectare.

Planche 46 :  
RAS

Planche 47 :  
RAS

Planche 48 :  
RAS

## **Annexe 2 : Analyse des distances entre les zones et les réseaux de communication**

Les distances entre chaque zone et les distances aux réseaux de communication stratégiques pour les entreprises ont été recherchées sur le site d'itinéraire routier Mappy.

Le but est de connaître la distance sur route et le temps de trajet entre les zones et :

- Gare TGV Mâcon-Loché,
- Autoroute en direction de Lyon, c'est-à-dire la première sortie autoroute indiquée sur « mappy »,
- Autoroute en direction de Chalon, c'est-à-dire la première sortie autoroute indiquée sur « mappy »,
- Chronopost ,
- Port (activités industrielles « FRETS »)

Des difficultés techniques liées au manque de précision du site rendent ces résultats partiellement approximatifs. Plusieurs facteurs induisent ces biais :

- lorsque le site ne connaît pas l'adresse de la zone, il renvoie systématiquement vers le centre de la commune dans laquelle elle se trouve. Des essais ont été effectués avec saisie du nom de la zone. Dans la plupart des cas (57 sur 105) celle-ci n'est pas connue. Le site impose la localisation dans le centre de la commune. Pour affiner ce résultat, un autre essai a été réalisé avec saisi de l'adresse des entreprises situées sur la zone. Cette procédure s'est avérée inefficace. Même avec l'adresse, la localisation est renvoyée au centre de la commune. En conséquence, à chaque fois que ce cas de figure est rencontré, le résultat sur les distances est faussé.
- En inversant le lieu de départ avec celui d'arrivée, la distance calculée entre les deux peut varier considérablement. Exemple : numéro 56 : Avec un départ de « Loché Centre » et une arrivée à « Azé Rizerolles », une distance de 21,3km est affichée. Avec un départ de « Azé Rizerolles » et une arrivée à « Loché centre », une distance de 28,8 km est annoncée. En conséquence, il reste difficile de déterminer avec précision la distance pour la majorité des itinéraires.
- La même recherche d'itinéraire sur Via Michelin peut présenter un changement d'itinéraire et de distance important. Exemple : n°13 : la distance indiquée sur Via Michelin est de 18,1 km alors que celle calculée par Mappy est de 14,1km. La proposition d'itinéraire varie également.

Les tableaux suivant détaillent les résultats de la recherche.

Le premier tableau illustre toutes les zones recherchées sur [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr). Seules 47 sur un total de 104 ont été retrouvées avec l'adresse citée dans le tableau. Les adresses non identifiées par le site « mappy » ont été automatiquement renvoyées vers le centre de la commune dans laquelle se trouve cette zone.

Le second tableau établit la liste des adresses de zone retrouvées ou renvoyées vers le centre de la commune.

**Adresses trouvées ou renvoyées a centre**

	ZA adresse			Rue trouvée	Centre
11	ZA LES BRASSES RN 06	ROMANECHÉ THORINS	71570	x	
12	BALMONTS	ROMANECHÉ THORINS	71570	x	
13	LES GRAVES RN 06	ROMANECHÉ THORINS	71570		x
14	LES GARNIERS	ROMANECHÉ THORINS	71570	x	
15	LES JUMEAUX	ROMANECHÉ THORINS	71570		x
16	LOT LA VERCHERE	LA CHAPELLE DE GUINCHAY	71570		x
17	VOIE COMMUNALE N°5	LA CHAPELLE DE GUINCHAY	71570		x
18	ZA	LA CHAPELLE DE GUINCHAY	71570		x
19	VOIE COMMUNALE N°9	LA CHAPELLE DE GUINCHAY	71570		x
20	BURIERS	LA CHAPELLE DE GUINCHAY	71570		x
21	LES BROYERS	LA CHAPELLE DE GUINCHAY	71570	x	
22	ZA PRE CANARD	CHANES	71570		x
23	ZA LA ROCHE	SAINT VERAND	71570		x
24	EN PLANÉY	PIERRECLOS	71960		x
25	RD 45	BUSSIÉRES	71960		x
26	ROUTE DE BUSSIÉRES	LA ROCHE VINEUSE	71960	x	
27	ZA DU VERDIER	LA ROCHE VINEUSE	71960	x	
28	ROUTE DE VERZE	LA ROCHE VINEUSE	71960		x
29	NANCELLE	LA ROCHE VINEUSE	71960	x	
30	RD 434	VERZE	71960		x
31	LE BOURBILLON	VERZE	71960	x	
32	LA GRISIÉRE	HURIGNY	71870	x	
33	EN CHANTELOUP	HURIGNY	71870	x	
34	EN ROCHE	CHEVAGNY LES CHEVRIÉRES	71960		x
35	BOISSEROLE	PRISSE	71960	x	
36	EN LIENNANT	PRISSE	71960	x	
37	ZA PRES DE LIT	PRISSE	71960		x
38	LES BOUCHARDES	CRECHES SUR SAONE	71680	x	
39	ZAC DU MOLARD	CRECHES SUR SAONE	71680		x
40	RN 06	CRECHES SUR SAONE	71680		x
41	RN 06	CRECHES SUR SAONE	71680		x
42	D 31	CRECHES SUR SAONE	71680	x	
43	RUE DE LA GARE	CRECHES SUR SAONE	71680	x	
44	LES PLATIÉRES	CRECHES SUR SAONE	71680		x
45	BERNOUX	CRECHES SUR SAONE	71680		x
46	TERRES NEYMES	VINZELLES	71680	x	
47	ZA DES COMBES	VARENNES LES MACON	71000	x	
48	RN 06	VARENNES LES MACON	71000		x
49	ZI JACQUARD	VARENNES LES MACON	71000		x
50	CHAMP DE BIEF	MONTBELLET	71260		x
51	SUR LE PARADIS	FLEURVILLE	71260	x	
52	L'ECARLATE VERIZET	VIRE	71260	x	
53	EN VERCHERON	VIRE	71260	x	
54	LORNIÉRES	ALBAIN	71260		x
55	ZA TEPPES SOLDAT	PERONNE	71260		x
56	RIZEROLLES	AZE	71260		x
57	BOURG	AZE	71260		x
58	LE BOURG RUE TACOT	IGE	71960	x	
59	ZA EN PROLE	IGE	71960	x	
60	LE COLOMBIER	ST MAURICE DE SATONNAY	71260		x
61	EAUX MORTES MOUGE	LA SALLE	71260	x	
62	EN GREFFAS	SENOZAN	71260		x
63	ZA RUE DE LA GARE	SENOZAN	71260	x	
64	MINETS	CHARBONNIÉRES	71260	x	
65	JONCHETS	ST MARTIN BELLE ROCHE	71118		x
66	452 RTE DES CARRIÉRES	ST MARTIN BELLE ROCHE	71118	x	
67	ZA DES SOMBARDIERS	ST MARTIN BELLE ROCHE	71118	x	
68	LES GRANDES TEPPES	MACON	71000		x
69	ZA DES NOYERETS	SANCE	71000		x
70	ZA DES PLATRIÉRES	SANCE	71000		x

71	ZA KM 400	SANCE	71000		x
72	ZA DES SAUGERAIES	MACON	71000	x	
73	RUE DU VALLON	MACON	71000	x	
74	LE BOURG	CORMORANCHE SUR SAONE	01290		x
75	LE BOURG	CORMORANCHE SUR SAONE	01290		x
76	GRAVET	ST ANDRE D'HUIRIAT	01290		x
77	PLANTEES	GRIEGES	01290		x
78	PETIT BALLOUX	LAIZ	01290	x	
79	AUX TERRES	PERREX	01540	x	
80	L'ALLEE	PERREX	01540	x	
81	ZA FONTAINE	CROTTET	01290	x	
82	LE CHAMP DE L'ETANG	CROTTET	01290		x
83	TIRE	CROTTET	01290		x
84	GRAND CHAMP	ST JEAN SUR VEYLE	01290		x
85	SERVE GACHE	BAGE LA VILLE	01380		x
86	ZA LES TEPPEES	ST CYR SUR MENTHON	01380	x	
87	CHARRE DE VAUX	ST GENIS SUR MENTHON	01380		x
88	ZA COMBE DE VEYLE	REPLONGES	01750	x	
89	ROUTE DE BOURG EN BRESSE	REPLONGES	01750	x	
90	ZA MACON EST	REPLONGES	01750		x
91	VIVERET	BAGE LA VILLE	01380		x
92	RD 28	ST ANDRE DE BAGE	01380	x	
93	ZONE DE LA TEPPE	ST ANDRE DE BAGE	01380		x
94	EADAC DES BERTHILLIERS	CHARNAY LES MACON	71850		x
95	ESPACE DES LUMINAIRES	CHARNAY LES MACON	71850		x
96	ZONE DE BIOUX	CHARNAY LES MACON	71850	x	
97	ESPACE AMBROISE PARE	CHARNAY LES MACON	71850		x
98	GRANGE ST PIERRE	CHARNAY LES MACON	71850	x	
99	ZI DU STAND	MACON	71000		x
100	ZI LES BRUYERES	MACON	71000		x
101	LES CRAYS	MACON	71000		x
102	ESPACE ENTREPRISES MACON LOCHE	MACON	71000		x
103	ZI SUD	MACON	71000		x
104	ZA SUD	FEILLENS	01570		x
105	580 ROUTE TERNANT	FEILLENS	01570	x	
106	41 ROUTE DEGOTTET	FEILLENS	01570	x	
107	1920 GRANDE RUE	FEILLENS	01570	x	
108	95 CH CHAMP DU CHÂTEAU	FEILLENS	01570	x	
109	GRANDE RUE	FEILLENS	01570	x	
110	GRANDE RUE	FEILLENS	01570	x	
111	GAGEUR	CHEVROUX	01190		x
112	BOIS AMI	OZAN	01190		x
113	ZA LAVY	MANZIAT	01570	x	
114	241 RTE DOMMARTIN	MANZIAT	01570	x	
115	MOULIN NILLON	MANZIAT	01570	x	
<b>Total</b>				48	57

**direction  
départementale  
de l'Équipement  
Saône-et-Loire**

**service Développement  
et Territoires**

bureau Expertise  
territoriale

**37 boulevard**

**Henri Dunant**

**BP 94029**

**71040 Mâcon cedex 9**

**téléphone :**

**03 85 21 29 72**

**télécopie :**

**03 85 38 01 55**

**Mél : [exter.dt.dde-71](mailto:exter.dt.dde-71@equipement.gouv.fr)**

**@[equipement.gouv.fr](mailto:equipement.gouv.fr)**